

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		
CAHORS — D.	6 25	12 47	5 53	PARIS — D.	2 30	9 30	7 30	CAHORS — D.	4 42	11 42	5 25	TOULOUSE D.	5 20	12 20	9 20	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 10	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10	
Mercure	6 41	1 14	6 19	— Express	3			Sept-Ponts	4 53	11 53	5 37	BORDEAUX	7 25	10 35	4 40	Cabessut, halte	7 48	11 40	5 18	Lamadelleine	7 55	11 44	5 21	
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX	5 45	3 15		Cieutat	5 11	11 29	5 57	Montauban D	7 25	10 35	4 40	Arcambal	8 11	11 54	5 23	Tourne	8 10	12 3	5 34	
Luzoch	7 18	1 47	6 44	M. Libos — D.	8 40	3 55		Montpezat	5 20	11 39	6 11	Fonduve	7 40	10 49	4 54	Saint-Géry	8 18	12 18	5 44	Monbrun, hal.	8 20	12 29	5 43	
Castelfranc	7 31	1 59	6 58	Fumel	8 43	3 15		Albas	5 45	12 6	6 42	Albas	7 51	10 53	5 3	Conduché	8 34	12 55	6 6	Cajarc	8 31	12 42	5 53	
Puy-l'Évêque	7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac	9 1	3 28		Causade	5 55	12 16	6 56	Realville	8 3	11 7	5 12	St-Martin-Lab.	8 42	1 13	6 6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	
Duravel	7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque	9 10	3 33		Realville	6 5	12 26	7 8	Borredon	8 13	11 19	5 24	Calvignac, hal.	8 54	1 15	6 18	St-Cirq, halte	8 54	1 15	6 18	
Soturac-Touzac	8 6	2 29	7 39	Gastelfranc	9 19	3 43		Albas	6 13	12 34	7 18	Montpezat	8 17	11 21	5 35	Conduché	9 3	1 25	6 26	Conduché	9 3	1 36	6 31	
Fumel	8 13	2 35	7 39	Luzoch	9 24	4 5		Montauban A.	6 22	12 43	7 28	Lalheque	9 19	12 9	6 15	St-Martin-Lab.	9 4	1 43	6 26	St-Cirq, halte	9 11	1 45	6 38	
M. Libos — A.	8 6	2 29	7 39	Parnac	9 47	4 19		BORDEAUX	6 39	1 7	7 45	Cluzac	9 29	12 13	6 24	Calvignac, hal.	9 17	1 50	6 36	Vers	9 25	2 12	6 51	
BORDEAUX	3 51	8 11	2 49	Mercure	10 9	4 43		TOULOUSE A.	8 25	3 55	9 41	CAHORS — A.	9 51	12 37	6 43	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Arcambal	9 34	2 29	7 1	
PARIS — A.	11 46	4 18	2 49	CAHORS — A.	10 25	5 1											Capdenac A.	10 14	3 27	7 27	Cabessut, halte	9 55	3 9	7 22

Cahors, le 10 Mars.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 mars.

M. Cunéo d'Ornano développe son interpellation sur les événements de la Corse. Il dit qu'il faut que ce pays échappe à la coterie dont M. de Casabianca, sénateur est le chef.

Il cite une foule d'exemples scandaleux sur la manière dont la justice est rendue dans ce pays. Les tribunaux sont de véritables conseils de famille.

M. Goblet reconnaît que beaucoup d'abus existent encore et promet de les faire cesser, mais il ne croit pas qu'une enquête soit nécessaire.

M. Andrieux dit que puisque le gouvernement promet d'agir, il faut attendre les résultats de sa promesse.

M. Cunéo d'Ornano retire son interpellation.

Séance du 8 mars

La Chambre adopte sans discussion un projet de loi portant ouverture d'un crédit de un million cinquante mille francs, destinés à venir en aide aux populations éprouvées par les tremblements de terre.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur les céréales.

M. Jaurès dépose une proposition tendant à l'ajournement. Il explique qu'il est tout prêt à consentir des sacrifices pour venir en aide à l'agriculture, mais il entend que ces sacrifices profitent aux fermiers et aux métayers et non pas aux capitalistes fonciers.

La protection républicaine doit être nettement séparée de la protection monarchiste.

M. Jaurès conclut en disant qu'il ne saurait donner son vote au renchérissement du pain, si ce n'est pas le travail rural qui est appelé à en profiter.

M. Méline invite la Chambre à repousser la proposition de M. Jaurès qui équivaudrait au rejet des conclusions de la commission.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le ministre de l'agriculture, MM. de la Martinière, Millerand et René Brice, l'amendement de M. Jaurès est mis aux voix et rejeté.

M. Achard défend son contre-projet ainsi conçu : « A partir du premier juillet tous les droits sur les céréales seront supprimés. »

Le contre-projet de M. Achard n'est pas pris en considération.

SÉNAT

Séance du 7 mars

Le Sénat adopte les deux premiers articles du projet concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais. Les articles suivants sont renvoyés à la commission.

On aborde ensuite l'examen des deux derniers articles du projet révisant la loi sur les aliénés.

M. Delsol explique les modifications introduites par la commission aux articles 58 et 60.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

INFORMATIONS

La triple alliance. — La *Tribuna* dit savoir de source directe et presque irrécusable, qu'il a été signé, la semaine dernière, un protocole par lequel l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie stipulent une ligue offensive et défensive pour cinq ans. Voici quelles en seraient les principales clauses :

1° Garantie réciproque des territoires entre les trois puissances ;

2° Obligation pour l'Italie de marcher au secours de l'Autriche, en cas de guerre entre l'Autriche et la Russie, contre une compensation consistant dans la cession de Trentin et dans une légère rectification de sa frontière orientale ;

3° Même obligation pour l'Italie, en cas de guerre entre l'Allemagne et la France, contre la cession de la Tunisie et de la province de Constantine.

La *Tribuna* ajoute qu'elle veut encore douter de l'exactitude de ses informations.

Nous publions cette dépêche sous les plus expresses réserves.

Paris, 8 mars.

En réponse à la dépêche de la *Tribuna*, voici, d'après le *Temps*, où en serait actuellement, en ce qui concerne le renouvellement du traité d'alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, l'état exact de la question :

1° L'alliance de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche n'est pas encore renouvelée et les négocia-

des ténébreux du gouffre.

Quelquefois Brune poussait un cri guttural, comme pour équilibrer la marche ; il lui semblait que la route ne finirait jamais, que ses pieds étaient rivés au sol, ainsi que dans un mauvais rêve.

Après une demi-heure de marche rapide, ils arrivèrent enfin devant la villa de don Sancho : tout était paisible. Brune respira alors. Cette tranquillité apparente le rassurait.

— Attends moi ici, dit-il à don Pepito . . .

Puis il se met à courir vers ce bosquet de fleurs, où, tant de fois, il a passé des heures délicieuses ; où, sans doute, il espère encore trouver celle qu'il aime . . . Rien ! La tonnelle est vide . . . Tout est muet . . .

— Elle sera rentrée, murmure-t-il hésitant . . . Mais tout à coup, il s'aperçoit que le sol est jonché de fleurs décapitées, de débris de branches.

Il trouve sous ses pieds un mouchoir de Melita souillé de poussière ; la haie de jasmin est trouée ; on dirait que des voleurs ont passé par là. Brune regarde autour de lui avec égarement. C'est un homme épouvanté qui cherche en vain à pénétrer l'horreur qu'il l'environne.

Soudain une pensée atroce lui traverse l'esprit ; il s'élance vers la porte de la villa qu'il ébranle d'un coup de poing.

— Ouvrez ! dit-il avec fureur.

La porte s'ouvre d'elle-même . . . Un nuage passe devant ses yeux. Il entend courir au-dessus de lui ; une voix effrayée demande ce que c'est.

— C'est moi, misérable ! hurle-t-il en enjam-

blions ont subi un temps d'arrêt ; pourtant elles sont très avancées et elles ont tenu, de la part de l'Italie, à conserver intactes les lignes générales du traité existant, dont le but était la conservation de la paix ;

Il est absolument inexact que l'Italie soit engagée ou soit disposée à s'engager à participer à la guerre contre la France.

Bulgarie. — De nombreuses arrestations viennent d'avoir lieu à Banagorischte, Tatar, Bazarjik, Pestchera et Bratzigovo. Plusieurs habitants notables de ces villes sont arrivés à Philippopol pour solliciter la protection des consuls des grandes puissances. Le consul de France les a bien reçus, mais il a décliné leur prière d'intervenir : « Ma démarche ne pourrait que vous nuire, leur aurait-il déclaré, d'autant plus que la régence n'accepterait pas mon intercession.

Le consul général d'Autriche ne les a pas reçus. Quant au représentant de l'Angleterre, il les a reçus mais pour les terrifier davantage. « Votre conduite, leur aurait-il dit, mériterait une punition plus rigoureuse encore. Aussi, je vous conseille de vous soumettre sans arrière pensée au gouvernement et de ne pas vous bercer d'illusions irréalisables ! »

Des détachements de gendarmes à cheval parcoururent la campagne et rançonnèrent les paysans.

Tremblement de terre. — Une légère secousse a été ressentie, lundi, sur tout le littoral entre Gênes et Vintimille. A Savonne, on a organisé un pèlerinage à un sanctuaire voisin. La population de Dianò-Marina et celle de Dianò-Castello fouillent les décombres. Chacun cherche l'emplacement de sa maison.

Une quête faite à Milan, a rapporté 25,000 fr. Les objets donnés représentent 350 mètres cubes. Une maison de commerce a donné un plein char d'habits, une autre deux juments arabes. Les gens du peuple jetaient sur les chars leurs chapeaux, leurs habits et leurs chaussures.

La catastrophe de Saint-Étienne. — M. Gariod, procureur de la République, a commencé, lundi, l'instruction sur la catastrophe du puits de Chatelus. Les blessés ont été interrogés à l'hôpital, et bien qu'en proie à de grandes souffrances, ils ont répondu avec beaucoup de netteté. Tous

bant les escaliers quatre à quatre. Où est dona Melita ? . . . Où est-elle, vous dis-je ! Etes-vous donc sourds, tous tant que vous êtes ! . . .

La chambre de la jeune fille était vide ! Don Sancho, bouleversé par la terreur, accourait vers lui. Le capitaine le repoussa violemment, culbatta deux domestiques qui lui barraient le passage et disparut.

Il était environ une heure du matin. Don Pepito prit le chemin de la ville ; Louis Brune le sentier de la grève. Il avait cru entendre quelque chose de ce côté-là, il y courait.

Les deux jeunes gens étaient sans armes.

Le capitaine ne rencontra plus bientôt un seul vestige de route. Les obstacles qui grandissaient à chaque pas, le firent trébucher : il resta deux secondes, le corps penché en avant, les bras tendus, puis il roula sur les pierres.

En se relevant, il poussa un rugissement que l'écho des valons répéta. Melita, dans la caverne, l'avait entendu.

Brune, les mains meurtries, reprit sa course. Dix minutes après, le rivage sablonneux se déroula confusément devant lui. Il se trouvait ainsi sur le sommet d'un roc, d'où son regard pouvait fouiller l'obscur profondeur de la grève.

Rien ! tout était désert. S'affaissant alors sur lui-même, s'arrachant les cheveux, il resta quelques secondes plongé dans un morne désespoir.

Un moment il eut l'idée de s'enlourdir dans les flots. Il se mordit les poings jusqu'au sang et en menaça le ciel.

Il ne se possédait plus. Le nom de Melita revenait sans cesse à ses lèvres.

Où est-elle ? où peut-elle être ? s'écriait-il.

s'accordent à dire que l'explosion n'a pas été unique, qu'il y eut trois détonations violentes. Les ouvriers furent projetés la face contre terre, pendant qu'un ouragan de feu, composé de molécules incandescentes, leur brûlait les yeux.

Les blessés font preuve de la plus grande résignation ; ils n'accusent personne et attribuent l'explosion à la fatalité. Rien ne pouvait la faire prévoir.

Grève à Lyon. — Une grève s'est déclarée lundi à la corroierie Rocher. Les grévistes excités par des meneurs anarchistes, ont essayé de faire un mauvais parti aux patrons. La police est heureusement intervenue à temps et a pu empêcher tout désordre. Une trentaine d'arrestations ont été opérées.

La grève de Bessèges. — Le dépuillement du vote pour la reprise du travail a eu lieu mardi, à quatre heures, à l'hôtel de ville et a donné une majorité écrasante aux ouvriers qui veulent travailler. La population ouvrière a appris avec joie le résultat du vote.

L'enquête continue à l'égard des dynamiteurs restés inconnus.

La compagnie a rallumé les feux des fours Bessmer. Les hauts-fournaux et les ateliers de construction sont en marche.

Suicide original. — Un vieillard de 75 ans nommé Léger, habitant Libourne, s'est suicidé mardi d'une façon assez originale.

Profitant de l'absence de sa femme, après avoir bien déjeuné, il s'est assis dans un fauteuil devant la cheminée où flambait un grand feu, puis plaçant le canon d'un fusil chargé dans sa bouche et la batterie dans les flammes du foyer, il a attendu que la chaleur déterminât l'explosion.

La moitié supérieure de la tête a été emportée ; la mort a dû être instantanée.

Tirages financiers. — Samedi dernier, il a été procédé aux tirages financiers ci-après :

Crédit Foncier de France, obligations foncières de 500 francs 3 0/0 1879.

Le numéro 894,345 sera remboursé par 100,000 francs.

Cependant, il se redressa presque aussitôt et tendit le cou : la détonation d'une arme à feu venait de retentir à deux cents pas de lui . . . sur le sable blanc de la grève, il voyait courir une ombre, une ombre qui semblait en emporter une autre. — C'est-elle !

Le rocher n'était élevé que de cinquante pieds ; des racines grimpaient à ses flancs ; les saisis d'une main, s'accrocher de l'autre aux anfractuosités de la pierre, fut l'affaire d'une seconde.

Il se retourna dès qu'il eut touché le sol : mais l'ombre avait disparu ; une embarcation, qui gagnait le large à force de rames passa devant lui au même instant.

Alors le malheureux comprenant tout, jeta une imprécation terrible et se précipita en avant . . . mais une lame le rejeta brutalement sur les coquilles brisées du rivage, et le vent de la mer lui emporta des ricanelements, avec un bruit d'avirons qui s'éloignait. Louis Brune resta là, debout frémissant, tandis que le canot disparaissait sur les lames comme un vautour pans les ténébreux.

Sa colère était impuissante ; quelque chose de poignant l'étreignait au cœur.

Un goëland vint à passer près de lui, il lui envia ses ailes.

Ses oreilles bourdonnaient. Il était trempé jusqu'aux os. Indécis, désespéré, il courut d'abord çà et là ; puis il s'enfonça dans une gorge étroite. Mais à peine s'y était-il engagé qu'un homme déguenillé s'élança sur lui.

L'homme, un colosse, saisit le vide et tomba lourdement à terre.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

12

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE VII

DÉSÉPOIR

— Malheureux ! quelque chose me dit que ces deux bandits avaient plus besoin de mon chiffon de papier que de ton or ! Suis-moi ; j'ai du feu sous les pieds.

Et il s'élança dans la rue, entraînant le jeune homme qui commençait à craindre un malheur.

Dans les salons du consul de France, au même instant, une musique joyeuse appelait à la danse. Les groupes s'éparpillaient ; les danseuses volaient aux bras de leurs cavaliers . . . Carmen se suspendait à celui de don Pedro.

Dix minutes plus tard, Brune et son compagnon, sortant de la ville, s'engageaient dans un étroit sentier de la montagne. C'était le chemin le plus court. Ils allaient en silence, côte à côte ; le capitaine paraissait assez calme ; mais don Pepito, déjà fatigué par les aventures de la nuit, haletait.

Le vent charriait les nues au-dessus de leurs têtes, les pierres roulaient souvent sous leurs pieds ; quelques-unes tombaient dans le précipice avec un grondement particulier, avec un bruit sinistre. On aurait dit que des sanglots montaient

Le numéro 1,237,253 sera remboursé par 100,000 francs.
Le numéro 179,000 par 25,000 francs.
Les numéros 685,815, 966,709 chacun par 10,000 francs.

Les numéros 269,748, 1,131,457, 1,431,427, 1,542,301, 1,685,294 chacun 5,000 fr.
6,412 autres numéros ont été, en outre, appelés au remboursement au pair.

Obligations foncières de 500 francs 3 0/0 (émises le 9 avril 1885).

Le numéro 44,585 sera remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 683,981 par 25,000 francs.
Les numéros 236,350, 269,501, 374,524, 452,133, 684,572, 876,952 chacun par 5,000 francs.

Terrible accident. — Mardi soir, un nommé Pierre Carrère, âgé de 47 ans, travaillant à une fabrique de pâtes et conserves alimentaires, route de Bayonne, à Bordeaux, a été pris d'un étourdissement soudain et est tombé dans un bassin où une large meule, tournant horizontalement, pétrissait les pâtes de vermicelle. En moins de deux secondes, la tête a été broyée au point de ne plus présenter qu'une horrible bouillie.

Carrère laisse une veuve et quatre enfants.

Reichstag. — Voici les résultats du vote sur le septennat :
Pour 223 ; contre 40 ; abstentions, 83.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Projet d'emprunt. — M. Goblet a déposé, jeudi, un projet autorisant la ville de Cahors à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder 4 fr. 60 0/0, une somme de 308,000 francs, remboursable en trente années, et destinée au paiement des frais d'établissement d'un collège de filles.

D'après ce projet, la même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant trente ans, à partir de 1888, de 3 centimes 5 dixièmes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Nominations. — M. Rivals, chef de cabinet à la préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture à Tulle. Nos félicitations bien sincères.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Lurguie, attaché au cabinet du Préfet, est nommé chef de cabinet en remplacement de M. Rivals.

Contributions indirectes. — Par décision de M. le conseiller d'Etat, directeur général des contributions indirectes, M. Ausset Edouard, commis de 1^{re} classe au poste de Cahors, a été nommé commis principal de 5^e classe à la Recette-Banlière de Poitiers.

— La Paix dit que M. Dauphin a l'intention de supprimer dans l'administration des contributions indirectes quarante sous-directeurs et 21 entrepôts des tabacs.

La plupart des préposés de l'administration dans les sucreries et distilleries seraient remplacés par un intérimaire.

Armée. — M. Sorbets, lieutenant au 7^e d'infanterie, a été nommé capitaine au corps.

— M. André, sous-lieutenant au 7^e de ligne, est nommé lieutenant au même régiment.

— M. Sanareux, lieutenant au 7^e, passe au 126^e.

— M. Maillard, lieutenant au 69^e, passe au 7^e.

— Les congés pour les sous-officiers et soldats de la religion catholique iront du 5 au 14 avril ; pour ceux de la religion israélite du 8 au 16.

Le général Bressonnet. — Le nouveau commandant en chef du 17^e corps d'armée a fait son entrée solennelle à Toulouse, samedi, à 11 heures et demie.

A la tête d'un brillant état-major, le général Bressonnet a parcouru, pour se rendre au grand quartier général, les allées Lafayette, le boulevard Saint-Aubin, et les allées Saint-Etienne. Toutes les troupes de la garnison étaient rangées sur le parcours du cortège.

Voici le texte de l'ordre que le général Bressonnet a adressé aux troupes placées sous son commandement :

Officiers, sous-officiers et soldats.

Je prends aujourd'hui le commandement du 17^e corps d'armée, que M. le président de la République m'a fait l'honneur de me confier.

M. le général Hanrion, en vous adressant ses adieux, s'est plu à constater que, pendant les deux années qu'il a passées avec vous, les officiers, à tous les degrés de la hiérarchie, n'ont cessé de se montrer dévoués, laborieux, et de donner l'exemple du devoir consciencieusement accompli ; que les sous-officiers et les soldats ont toujours été exacts, disciplinés, pleins d'entrain et de bon vouloir.

Ce que tous vous avez été, vous le serez encore. La direction ferme et sûre qui a été imprimée à vos travaux et les sentiments de patriotisme qui vous animent en sont un sûr garant. De mon côté, j'emploierai tous mes efforts à faciliter votre tâche. Tous, nous travaillerons à mettre les résultats à la hauteur des sacrifices que fait la France pour son armée.

Quand on poursuit un tel but, avec des hommes tels que vous, aucune défaillance n'est à craindre.

Toulouse, le 3 mars 1887.

Le général commandant le 17^e corps d'armée.
BRESSONNET.

Nouvelles militaires. — D'accord avec son collègue des postes et des télégraphes, le ministre de la guerre a décidé que les réservistes qui demanderaient à être affectés au service télégraphique comme auxiliaires manipulateurs seront admis, à l'avenir, à subir l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude modèle A, prévu par l'instruction ministérielle du 25 juin 1886, devant le directeur des postes et des télégraphes de leur département. Le résultat des épreuves subies par les candidats sera transmis par ce fonctionnaire, avec son avis, au directeur général du service télégraphique militaire, qui délivrera, s'il y a lieu, le certificat d'aptitude modèle A.

Conseil de guerre. — Le conseil de guerre de la 17^e région a eu à juger, dans l'audience du 8 mars, un soldat de la 2^e portion du 7^e de ligne, de la commune de Douelle, accusé d'escroquerie au préjudice d'une débitante de boissons.

Le banquier l'avait suivi machinalement, en imitant ses mouvements, pendant que la servante restait debout près de la porte, livide.

Wilhelmine et Fabrice n'avaient rien entendu.

Tout à leurs projets, à leurs rêves et à leur amour, ils continuaient tous les deux ce duo charmant qui chante, à leur âge, dans les cœurs encore naïfs et purs.

Le lieutenant ne pouvait se séparer de la jeune fille, dont il avait à peine pourtant effleuré la main de ses lèvres.

Pour la dixième fois, peut-être, il essayait de lui dépeindre l'impression que sa vue avait fait en lui ; il tentait de lui faire mesurer la profondeur de son amour.

Il lui jurait qu'il n'avait jamais aimé qu'elle, et que, s'il avait dû vivre loin d'elle, il serait mort.

Wilhelmine l'écoutait, ravie.

Un silence profond les enveloppait.

Par moment, les nuages, poussés par le vent, laissaient à découvert un morceau d'azur, sur lequel les étoiles semblaient leur sourire.

Dans les branches d'arbre, le murmure de la brise semblait accompagner en sourdine leur santillène.

Ils étaient seuls, l'un près de l'autre, dans l'obscurité, sous le ciel, et pas une pensée coupable n'effleura l'esprit du jeune homme.

Il aimait d'un amour trop ardent pour concevoir un instant l'idée d'abuser de la confiance que lui témoignait celle à qui il avait juré de donner son nom.

Cependant le temps s'écoulait.

Après la plaidoirie de M^e Munin-Bourdin, défenseur de X..., le conseil a acquitté ce malheureux soldat.

Tabac. — MM. Grezel et Gateau, candidats reconnus admissibles à la suite du dernier concours pour l'administration des tabacs, sont nommés vérificateurs stagiaires dans le département du Lot.

Tribunal de commerce. — Dimanche, 27 février, le nombre des votants, pour l'élection d'un juge suppléant au tribunal de commerce, ayant été inférieur au quart des électeurs inscrits, il sera procédé à un second tour de scrutin, dimanche, 13 mars courant.

Tombola de charité. — On assure que la commission des fêtes de charité serait sur le point de prendre une décision au sujet du tirage de la tombola. On croit que le jour fixé pour ce tirage ne serait autre que le dimanche 13 mars courant.

Elections au Conseil départemental. — Voici le résultat des élections au Conseil départemental d'un membre laïque de l'enseignement privé :

Nombre de votants : 7.	
M ^{me} Célarié, de Cahors,	3 voix (élue)
M. Vialatte, à Lacapelle,	1 —
M ^{lle} Thauré, à St-Céré,	1 —
Voix perdues : 2.	

A la Chambre. — M. le baron de Lamberterie a été élu membre de la commission d'initiative parlementaire, cette commission est composée de 22 membres, dont 7 appartiennent à la droite.

Police. — Procès-verbal pour coups et blessures volontaires relevé contre le nommé Rollès Jean, terrassier au faubourg Labarre, lequel a violemment frappé le sieur Cayla Jean, demeurant à Cahors.

Correctionnelle. — Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé son jugement dans l'affaire Théron.

De nombreux témoins vinrent raconter la scène du 10.

Le fils Théron entra à trois reprises dans la buvette de Tourriol.

La scène la plus violente fut la dernière.

Le père intervint alors ; il venait chercher son fils ; mais il lui prêta main-forte en cognant avec une chaise.

Théron fils a été condamné à un mois de prison, et Théron père à 16 francs d'amende.

Accident. — M. le prince Joachim Murat a été, mardi soir, victime d'un accident.

Il se trouvait dans une voiture de place, quand, en traversant la place de l'Alma, le cheval attelé à cette voiture s'est subitement emporté.

L'animal s'est engagé dans l'avenue Montaigne et s'est abattu contre un tombereau chargé de pierres.

Le cocher, projeté violemment sur le sol, s'est assez grièvement blessé ; le prince en a été quitte pour une légère contusion.

Wilhelmine tremblait que Marguerite ne se réveillât, ne s'aperçut de son absence et ne se mit à sa recherche.

Elle fit part au lieutenant de ses craintes et le supplia de ne pas commettre d'imprudence.

Ils étaient sûrs d'eux maintenant. Ils n'avaient plus que quelques jours à être séparés, à s'ouffrir...

L'officier comprit les raisons de la jeune fille, et bien qu'il lui en coûtât de s'éloigner si tôt, il prit ses dispositions pour partir.

Il promit de revenir le lendemain faire part à sa fiancée de ce qu'il aurait fait, puis, après une dernière étreinte et une dernière promesse, il fixa dans le mur les pieux de fer qu'il avait descendus avec lui et s'apprêta à l'escalader.

La fille de la marchande d'oranges suivait sa marche d'un œil plein d'angoisses, puis, quand elle le vit parvenu à la crête du mur, elle se retourna pour rentrer, mais au moment même un bruit singulier la cloua à sa place, glaça son sang dans ses veines...

Le lieutenant avait disparu du sommet de la muraille.

Wilhelmine avait entendu comme le bruit sourd d'un corps qui tombe, presque aussitôt d'un cri de détresse étouffé, comme le cri d'un homme qu'on égorge.

Affolée, éperdue, la jeune fille, oubliant toute prudence, jeta un cri perçant.

— Fabrice !...

Puis, elle écouta, les membres tordus par l'angoisse.

Personne ne répondit.

Bons du Trésor. — Par décision du ministre des finances, à la date du 5 mars 1887, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année, a été fixée ainsi qu'il suit :

A partir du lundi 7 mars inclusivement, à 2 0/0 pour les bons de 3 à 6 mois ; à 1/2 0/0 pour les bons de 7 mois à 1 an.

Suicide. — Mardi soir le nommé C..., de Gourdon, était avec ses camarades, et rien ne faisait prévoir sa triste détermination. Quand il les eut quittés, il s'achemina vers le moulin des Bories, situé sur la route de Vigan, et c'est sur les bords du Bleou, vers minuit, qu'il s'est fait sauter la cervelle avec un revolver. Son corps est tombé dans le ruisseau et la mort a dû être instantanée.

Montcuq. — Le sieur G..., cultivateur à R..., près Montcuq, accusé d'avoir été, dans des circonstances assez étranges, le complice présumé du sieur A..., pour la fabrication de certains faux, a été mandé ces jours-ci par M. le juge d'instruction de Moissac qui, après l'avoir entendu, l'a fait mettre en état d'arrestation.

Arrestation d'un prussien. — La gendarmerie de Tarascon a arrêté, vendredi dernier, pour vagabondage, un individu d'origine prussienne, que l'on soupçonne fort d'être un espion.

Il a été amené à pied à la maison d'arrêt de Foix.

Le crime de Penne (Lot-et-Garonne). — Un crime abominable a été commis, dans la journée de vendredi, au lieu dit de la Golsse, commune de Penne.

Le sieur Pierre Maury, cultivateur, âgé de 43 ans, habitait, avec sa femme, âgée de 40 ans et son fils, âgé de 10 ans, une ferme isolée de toute habitation.

Vendredi matin, il partait à 5 heures, pour se rendre au travail des champs, en recommandant à sa femme de préparer la soupe de bonne heure, afin de profiter du beau temps. Vers sept heures, il était assassiné devant la porte de sa grange, distante de 7 ou 8 mètres de la maison d'habitation.

Lorsqu'on a découvert le cadavre de Maury, sa tête baignait dans une mare de sang. Le meurtrier paraissait s'être acharné sur sa victime. Après l'avoir frappé au côté droit de la tête de sept coups de grosse serpe, il avait enfoncé dans la plaie béante, afin de faire croire à un suicide, un morceau d'étaim. Ce corps étranger a été retrouvé dans le crâne par les docteurs Pajanel et Roux, qui ont procédé à l'autopsie.

Le parquet de Villeneuve-sur-Lot dut se demander qui avait commis le crime.

Le vol ne pouvait être le mobile de l'assassinat, et on ne connaissait pas d'ennemis à l'infortuné Maury.

La veuve de ce dernier, interrogée, raconta que, vers sept heures du matin, ne voyant pas rentrer son mari, elle envoya son fils à la recherche en lui disant : « Va dire à ton père de venir manger ». L'enfant, s'étant dirigé du côté de la grange, aurait trouvé son père étendu par terre sans mouvement et couru prévenir sa mère.

Cette assertion n'a pas dû être admise par les

VI NUIT D'AGONIE

La fille de la marchande d'oranges alla courir à la porte, l'ouvrir, quand elle se trouva nez à nez avec Marguerite.

— C'est vous, mademoiselle ? cria celle-ci d'une voix effrayée.

— Oui, c'est moi, répondit la jeune fille machinalement.

— Ah ! bon Dieu ! que vous m'avez fait peur ! reprit la servante. Figurez-vous que je viens de me réveiller. J'écoute. Je n'entendais pas votre souffle. J'appelle. Personne ne répond. Mais qu'avez-vous ? Vous ne répondez pas ? ajouta la coquine, en voyant l'agitation de Wilhelmine.

En effet, cette dernière ne faisait guère attention à ce que lui disait Marguerite.

Frémissante, hors d'elle, elle restait silencieuse, les oreilles tendues, prête à s'élaner au moindre bruit.

Mais le silence était redevenu profond... On n'entendait que le mugissement régulier du vent.

— Pourquoi vous êtes-vous levée ? Pourquoi êtes-vous descendue ? demanda de nouveau la servante.

— J'avais entendu du bruit, des cris, répondit la fille de Marinette, qui ne voulait pas livrer son secret.

— Où cela ?

— Dehors.

Marguerite haussa les épaules.

— Vous avez rêvé dit-elle.

Peut-être, mais nous pourrions nous en assurer néanmoins. S'il y avait quelqu'un à secourir.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

99

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

V

LE GUET-APENS

— Et il est venu ?

— Il est là !... dans le jardin, il a escaladé le mur.

Le visage du comte se contracta.

Il se plaqua avec précaution contre le mur, retenant son souffle, la main crispée sur le manche d'un petit poignard qu'il venait de tirer de son sein.

Gaudru suivait du regard, autant que l'obscurité pouvait le lui permettre, tous ses mouvements, n'osant faire un geste, haletant, épouvanté...

Marguerite était à peine émue.

Tous les trois maintenant, sans parler, prêtaient l'oreille, comme pour guetter le moment favorable.

Tout à coup, le comte fit un mouvement ; il se baissa, longea le mur au dehors en faisant le moins de bruit possible ; puis, arrivé à l'endroit où l'officier avait passé, il s'accroupit dans l'ombre comme un jaguar prêt à bondir sur sa proie, et il attendit.

magistrats, car la veuve et le fils Maury ont été mis en état d'arrestation.

Les assassins seraient-ils les propres parents de la victime ? C'est ce que l'enquête, qui se poursuit, ne tardera pas à faire connaître.

La bande de Meysac. — On se souvient qu'une bande de malfaiteurs étrangers qui dévalisaient les bons paysans à la foire de Meysac a été dernièrement arrêtée à St-Denis-Mariel et conduite à la maison d'arrêt de Brive.

Un des nombreux porte-monnaie que ces filous avaient soustraits vient d'être retrouvé — vide, bien entendu — par le sieur Jean Gouygoux, qui habite près le champ de foire à Meysac.

C'est sous une large pierre, où il avait été caché, que Gouygoux a découvert, devant sa porte, la bourse veuve de ses écus et enveloppée dans un vieux sac de toile.

Dans un des compartiments du porte-monnaie, on a trouvé un reçu du bureau de poste des Quatre Routes, au nom de M. Bayle, qui envoyait une certaine somme d'argent à M. Neuville, à Bordeaux.

Le porte-monnaie appartenait effectivement à M. Bayle, de Bagnac, commune de Cavagnac (Lot), à qui il avait été soustrait le jour de la foire de Meysac, avec une somme de 16 francs qu'il contenait.

Jean Gouygoux avait, de plus, découvert sous la même pierre un mouchoir en coton blanc, marqué aux initiales M. F.

Les deux objets ont été déposés au greffe du tribunal de Brive pour servir de pièce à conviction.

Astronomie. — M. Henri Courtois, du château de Muges, par Damazan (Lot-et-Garonne), adresse les communications suivantes, résultat de ses savantes observations :

« Vendredi et samedi, j'ai été assez heureux pour observer la planète Mercure, dont l'observation est si difficile que ce n'est que grâce aux climats exceptionnellement favorables que les anciens ont dû de connaître cette planète, que Copernic, l'illustre fondateur de la cosmographie moderne, ne vit jamais. Mercure se trouve en ce moment, pendant le crépuscule, un peu au-dessous de la brillante planète Vénus, que tout le monde connaît.

« Je l'ai observée au télescope et j'ai réussi à la voir à la loupe, mais non à l'œil nu ; mon jardinier, ayant de meilleurs yeux que moi, la voyait à l'œil nu.

« Observez, ces jours-ci, l'horizon occidental au-dessous de Vénus et vous la trouverez. »

En mars. — Recommandation de saison ; Malgré ses tentations, ne pas se promener au soleil de mars, et quand même rechercher l'ombre.

On dit que le soleil de mars porte à la tête. Les anglais ont cette opinion très enracinée. Ils disent d'un « toqué » Mas as a march hare, fou comme un lièvre en mars.

A CÉDER de suite, une étude de notaire, de 3^e classe (Dordogne), produits 5,600 à 6,000 francs. — Conditions et prix exceptionnellement avantageux. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Belle propriété de grand rapport, 100 hectares. S'adresser à M^r Fournié, notaire à Cahors.

A LOUER Le Magasin de Charcuterie BURGALIÈRES S'adresser à M. Séguy, propriétaire.

EXTRAIT D'UNE demande en séparation de biens En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors et par exploit de M^e Balitrand, huissier, en date du neuf mars courant, la dame Marie Salles, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de St-Laurent, a formé, contre le sieur Antoine Cormane, son mari, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens et a constitué M^e Delbreil, pour son avoué, aux fins des présentes.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

Tableau des cours au 9 mars. Cours au 9 mars. Dernier cours du 9 mars. Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Lombardes (jouissance), Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

M. BACQUE, Médecin-Dentiste, à Limoges, a l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à Brive Hôtel de Toulouse, les vendredi, samedi et dimanche, 18, 19 et 20 mars prochain.

A VENDRE Une belle et agréable propriété, avec maison bourgeoise et maison de métayer et granges, située au bord du Lot, à 1 kilomètre du canton de Puy-l'Evêque, d'une contenance de six hectares, vingt-cinq ares.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Étude de M^e ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n° 41.

VENTE SUR SURENCHÈRES A SUITE DE Saisie immobilière

Fixée au samedi vingt-six mars courant, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal du ministère de M^e Contou, huissier à Cahors, en date des vingt-six et vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, dénoncé par exploit du ministère du même huissier, en date du trente du même mois de novembre, aussi visé et enregistré,

Il a été procédé : A la requête de M. Paul Cangardel, banquier, domicilié de la ville de Cahors, qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o Antoine Caminade, père, négociant, et de M. Lachaize, agent-voyer en retraite, tous deux domiciliés de la ville de Catus, ledit Pierre Lachaize, pris en qualité de curateur à la succession vacante du sieur Jean Caminade, fils, quand vivait, négociant, domicilié de ladite ville de Catus.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés. Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-six, volumes 410, numéro 47 et 111, numéro 1^{er}, par le conservateur qui a perçu les droits.

Le cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-deux du même mois de décembre, pour y être tenu à la disposition du public et servir de minute d'enchères. Il a été régulièrement publié à l'audience des criées, du vingt-neuf janvier dernier.

Ce jour-là, le Tribunal, donnant acte de cette publication, fixa la vente au cinq mars prochain, et, statuant sur un dire inséré au cahier des charges, ordonna que les biens saisis seraient vendus en neuf lots, composés comme suit, et sur les mises à prix ci-après :

A cette audience, le quatrième lot des biens saisis au préjudice des consorts Caminade, a été adjugé sans enchères, sur la mise à prix de deux cents francs en sus des charges, à M. Paul Cangardel, banquier à Cahors, domicilié de cette ville, ayant M^e Billières, pour son avoué.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le cinq mars courant, en forme, M. Belval Antoine, menuisier, domicilié à Catus, ayant M^e Espéret, pour son avoué, a surenchéri du sixième en sus des charges, le prix du quatrième lot, et a porté ce dit prix à celui de deux cent quarante francs, en sus des charges.

Cette surenchère a été dénoncée au poursuivant, le sept mars courant.

En conséquence ledit quatrième lot, ci-après désigné, sera revendu à l'audience du samedi vingt-six mars courant, sur la nouvelle mise à

prix de deux cent quarante francs, en sus des charges.

Désignation des biens à vendre : QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot se compose de :

1^o Un pré, situé au lieu appelé la Virade, commune de Catus, formant le numéro 1, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trois ares quarante-cinq centiares ;

2^o Une terre, située au même lieu appelé la Virade, commune de Catus, formant le numéro 2, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de deux ares, quarante centiares ;

3^o Une vigne, située au lieu appelé la Virade, commune de Catus, formant le numéro 19, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-neuf ares ;

4^o Une terre, située au lieu dit le Crabol, commune de Catus, formant le numéro 46, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-six ares, quarante centiares ;

5^o Un friche, située au lieu appelé le Crabol, commune de Catus, formant le numéro 47, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-trois ares, soixante-dix centiares ;

6^o Une vigne, située au lieu dit le Crabol, commune de Catus, formant le numéro 48, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de dix-sept ares, vingt centiares ;

7^o Une terre, située au lieu dit le Crabol, commune de Catus, formant le numéro 49, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de soixante-dix ares ;

8^o Un bois, situé au lieu appelé le Crabol, commune de Catus, formant le numéro 50, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre-vingt-trois ares, cinquante centiares ;

9^o Une terre, située au lieu appelé Courbebasse, commune de Catus, formant le numéro 52, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de neuf ares, quatre-vingt-huit centiares ;

Et 10^o Une friche, située au lieu appelé Courbebasse, commune de Catus, formant le numéro 53, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de sept ares, quatre-vingt-dix centiares.

Les numéros ci-dessus, compris au quatrième lot, forment les articles 1, 2, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de la saisie et du cahier des charges.

Mise à prix : Le lot ci-dessus surenchéri, sera revendu, sur la mise à prix de deux cent quarante francs, en sus des charges, ci. 240 fr.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le dix mars, mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué surenchérisseur, ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-sept, f^o cent un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Étude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT D'UN Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le sept mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

La dame Rose Babouline, sans profession, épouse du sieur Jean-Alexandre Rigal, boulanger, avec lequel elle est domiciliée de la ville de Montcuq, ayant M^e Jules Billières, pour avoué,

A été déclarée séparée, quant aux biens seulement, d'avec ledit Jean-Alexandre Rigal, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme, par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

APOLOGUE Par M. JUSTIN GARY

L'OBARE É LOU CHORLOTAN. Nil avaro scelestius.

Dret su so bouéturo cossudo, Menado per dous chobals fis, Obio'no drollo de tendudo Un moussu de nostre poys.

Fosio peta'l fouet é pipabo Coumo qu fo de l'ambulan, Porlabo souli é brossejaban Coumo ourio fat un chorlotan.

Per tal lou prenguét un mozeto, Un d'oueis biels truco-toulhès Que correjou lo polhosseto Pertout oulan botou les pès.

Oqueste obio lo talho grondo E l'aire d'un biel potoriti. Les loubi-dor din so limondo Se roulhabou, m'es estat dit.

Pecaïre ! é se plongio lo bido ! Soupo, lou ser coumo'l moti, Sobrot de jijorlo mousido, Un olso d'al per desporti ;

De loun en loun, uno sordino Ou dous truffos o croquo-sal, De lar biel res qu'uno plotino, Quon se pogabo'n gron gal ;

De rescoulos, une poumeto, Uno cireio, o lo sosou, Uno costogno, uno pruneto Ponado ol toupi... del tessou.

Pas de rosins ! Mettio din l'oulo, Pel dorré ser de cornobal, Obès cot uno bielho poulo ; Pel lo boto, sonnabo'n gal.

E, coumo ouquesles pocondases Que croumpou los pels de lopins, Mettio petasses sus petasses E deis esclots per escorpins.

Toujour lebat o lo cliqueto Trobolhabo coumo'n fourcat ; Desonat coumo'n esquileto, Ero sul counte encolourat.

« Sougnas-bous li disioù ; per estraourdenari, S'onabes trouba'l medeci ? »

« Rai per ouquel, disio : eranto sos é merci Bou'n tiron, mès l'opouticari, Disou qu'es corestiou mai que cat de noutari. »

Ah ! se possabo'n chorlatan ! Ouquel me dounorio d'enguens ou de poumados Que, din dous o tres motinados, E son mai de bint sos pourtan, Me rondriou les bedels to lizes coumo'n gan.

Té, se me troumpi pas, n'obal un su lo routo : Nimai lou boun Diou l'emboyès ! Qu'as chobals !... sero car, me fiàu, mès que se couto ; Que diantra ! obèn d'orgen : tampis peis heritiès. Orrestas !... bèsi que m'escouto.

Jonet s'oprocho, bounet bas. L'autre que lou counè se dis : « oiçi cal rire. »

« Ai dous poraulos o bous dire, Moussu ; per hozar serias pas D'oueis oppeloturs doun se fo ton de cas ? »

« Sifèt, moun omit, é soui mèmo Lou fraire de moussu Dupoun. Bous pourio, s'èro debesoum, Fa beire mous popiès. »

« Oh ! n'ai pas ne lo tèmo, Pei sabi pas legi » — « Tampis, Que yo doun per bostre serbici ? »

« Moussu, n'o huèt jours que potissi. Ero pes cornobals, monjèren un postis, Denpei m'es obis que lou senti Me sorra los tripes. Quon bau Oulan sobès, res nou l'y fàu. »

« Es toujours ço que perd, lo bouno bido ! Crenti, Crenti per bous, moun pâure omit. Ah ! s'un jour de may esperabes O me beni trouba, tout segur que quilhabes Les quatre fers en sus... é fosias pas poulti. »

« La proubidenço oiçi bous meno, Moussu ; se poudiàs me gori, Soui talomen las de souffri Que, tout pâure que soui, bous pogorio son peno. »

« E se bou'n coustabo pas res ?... Anc, prendres uno poiolo : Touto coumoulo lo mettres. Mès deque doun l'empliores ? Noun pas de grai ni de lessolo, L'empliores tout simplomen D'oueisses grels que, pel los prados,

Fôu de pichounos tolpinados E, lou ser, contou brabomen. »

« Sabi, moussu, serai pa'n peno S'enten pas res plus oproici. Quon lo poiolo sero pleno Que codro fa ? » — « Z'obès oiçi :

Codro fa de biay é de biassos Que de bestiolos topàn grassos Susou coumo bous quon trimas. »

« Terre, moussu, perque you susi Cal be que fasque colimas ! »

« E pei, crejes pas que bous rusi ! Pendres touto ouelo susour, Lo fores coïre tout un jour E, quon sero mèt é mèt duro, N'oujeres tout lou poys bas. Bous doni chobals é bouéturo S'ouquel enguen bous goris pas. Les grels coustorou que de prene You cinq frones, soui pas corestiou. »

« Moussu, moussu ;... bous truffas d'you ? »

« E coumenças de zo coumprene ? Soui pas lou fraire de Dupoun ; Bous forai counesse moun noum Se jomai sès misson pogaire, Soui lou cossou de tal endret. Coumo bous counessi, Jonet, Bous dirio, s'èri perzicaire : Que sert de gogna l'Uniber Se'l cor é l'amo tout se perd !... Sougnas-bous doun, pâure mozeto, Se les grels bous podou fa res, Que bous torou din lo tiroto Les loubi-d'or que gordores ? »

Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7,50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.

Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIEUX.

ON DEMANDE Agents sérieux pour cantons et communes. Remises et appointements. Union Centrale, assurance bétail, 7^e année, 150, rue David-Johnston, Bordeaux.



PLUS DE FEU! 60 ans de Succès!

LINIMENT BOYER-MICHEL

J. BOYER et H. FÉRON, à CHATEAUX-DE-LOU (André) Fabricien surs de Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessivous, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Pharmaciens

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS paraissent le 1^{er} et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE à 25 Cent. le Volume contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et donne, pour 25 CENT., des ouvrages vendus partout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

RECTOR FRANCE	L'Amour au pays bien	21. J. MATHÉY	Zob Chien-Chien	37.
FREDERIC SOULIE	Le Lion amoureux	22. MILLANOTTE & ETEVANT	Une Fille de théâtre	37.
MAURICE TALMEYR	Le Grison	23. F. L. COCHARD	Les Femmes de la Côte	37.
ALBERT VÉRY	Le Grison	24. PAUL BONNETAIN	Les Enfants de gibeorne	37.
PIERRE CÉUR	Les Repaires de Paris	25. SOUVENIRS D'UN ST-CYRIEN		37.
A. MAURIN	La Jolie Brunissense	26. LE COUPEUR DE TÊTES		37.
G. LE FAURE & F. STEYNE	Les Amoureux de Miette	27. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
MAURICE TALMEYR	Le Fauve de M. Cordier	28. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
MAURICE TALMEYR	Le Fauve de M. Cordier	29. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
JEAN NIGAUD	Les Épiques de Marceau	30. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
CHAMPLEURY	Les Épiques de Marceau	31. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
	La Fille du chiffonnier	32. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
	La Fille du chiffonnier	33. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
	La Fille du chiffonnier	34. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
	La Fille du chiffonnier	35. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
	La Fille du chiffonnier	36. LA FEMME, CRIMINELLE		37.
	La Fille du chiffonnier	37. LA FEMME, CRIMINELLE		37.

Histoire Ancienne de l'Orient
Par François LENORMANT
Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale
Tome I : Les Origines, les Bases et les Langues.
Tome II : Histoire de l'Égypte, sous ses rois : la Perse, l'Assyrie, les Médies, les Babyloniens, les Phéniciens et les Chaldéens.
Tome III : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.
Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.
Payable CINQ francs par mois.
Livraison spécimen gratuite envoyée sur demande.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS (20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers, cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10 par la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sâprin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la livraison avec carte colorée
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes
La 1^{re} liv. à 43 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
de un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série